

Communiqué de presse

Metz, le 16 juillet 2021

L'Urssaf Lorraine dresse le bilan 2020 de la lutte contre le travail dissimulé

En 2020, le réseau Urssaf a opéré près de 606 millions d'euros de redressement dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, un résultat en baisse de 15% par rapport à l'année 2019 qui s'explique par la suspension de l'activité de contrôle du 17 mars au 31 mai en lien avec la crise sanitaire, avant une reprise progressive à compter du 1^{er} juin.

L'Urssaf Lorraine a pour sa part redressé près de 5,9 millions d'euros de cotisations au titre de la lutte contre le travail dissimulé, un résultat en baisse par rapport à 2019. Au total, en 2020, 109 actions ciblées et 275 actions de prévention ont été engagées par l'organisme et 32 procès-verbaux pénaux ont été transmis aux Procureurs de la République des différents tribunaux judiciaires de Lorraine.

Des résultats fortement impactés par la crise sanitaire

Durant cette année marquée par la crise sanitaire, l'Urssaf Lorraine a recentré son activité de contrôle sur les actions ciblées au regard du risque potentiel de fraude. Sur les 109 actions ciblées initiées, 93% ont ainsi abouti à un redressement de cotisations et contributions sociales. En complément, 275 actions de prévention, qui visent les entreprises et les grandes manifestations, ont été réalisées, un volume en retrait par rapport à 2019 compte tenu du contexte de crise sanitaire. Au total, les résultats de la lutte contre la fraude aux prélèvements sociaux cumulés depuis 2018 s'élèvent en Lorraine à 26,2 millions d'euros.

La fraude au travail détaché toujours en ligne de mire

La lutte contre la fraude au détachement, qui constitue un point de rupture majeur de la concurrence entre les entreprises, est restée une priorité pour le réseau Urssaf. Il a engagé des actions qui ont généré 33 millions d'euros de redressements en 2020.

L'Urssaf Lorraine, du fait de sa position frontalière, est très présente sur la thématique du contrôle des prestations de service internationale. Ainsi, en 2020, 16 % des redressements réalisés, soit 935 368 €, sont issus de contrôles ayant abouti à la remise en cause de situations de détachement ou de pluriactivité sur plusieurs territoires. Ce type de contrôle est encore renforcé sur l'année 2021.

Une forte action partenariale

L'Urssaf Lorraine a noué, dans le cadre des Comités Départementaux Anti-Fraude (Codaf), des partenariats privilégiés avec les services de l'Etat (Gendarmerie nationale, Police aux Frontières, Drees, Services fiscaux) et les organismes de protection sociale (Pôle emploi, Caf, Cnam, Carsat, MSA) autour de l'échange d'information et/ou la participation à des opérations ciblées. Elle est une source importante d'information pour ses partenaires, notamment en matière de lutte contre les fraudes aux prélèvements. En 2020 elle a répondu à 367 réquisitions judiciaires émanant des services de Police et de Gendarmerie. Et également répondu à 874 sollicitations de partenaires (Inspection du travail, Organismes de protection sociale, Services fiscaux...).

Contact presse :

Odile Taillard - Tél. : 06 19 90 63 90 - Email : odile.taillard@urssaf.fr

L'Urssaf, en quelques mots

Données au 31 décembre 2020

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,28% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 528,3 milliards d'euros encaissés auprès de 10,26 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique :

faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.